

SUJET : Enseigner « Le génocide des Arméniens » en classe de 1^{ère}.

Questions :

1. En vous fondant sur les textes officiels et l'état des connaissances scientifiques, présentez les enjeux du sujet et vos objectifs (connaissances, compétences) pour le niveau de classe concerné.
2. Présentez un découpage en séances du sujet. Puis expliquez de quelle façon vous utiliseriez en classe tout ou partie de l'extrait de manuel proposé.
3. Commentez la production liée à la pratique de la classe et évaluez sa pertinence.

Composition du dossier :

A. Textes officiels

- A.1. Extrait du programme d'histoire-géographie, *BOEN*, numéro spécial du 22 janvier 2019.
- A.2. Extrait des ressources d'accompagnement du programme de Première générale, site Eduscol.

B. Textes scientifiques

- B. 1 DUCLERT Vincent, « Les génocides », *Documentation photographique*, Dossier n° 8127, CNRS Editions, 2019/1.
- B. 2 BOZARSLAN Hamit, DUCLERT Vincent, KÉVORKIAN Raymond, *Comprendre le génocide des Arméniens -1915 à nos jours*, Éditions Tallandier, 2015.

C. Extrait d'un manuel scolaire

- C.1. Extrait du manuel d'histoire 1^{ère}, sous la direction de COLON David, Paris, Belin, 2019, pp. 266-267.

D. Production liée à la pratique de la classe

- D.1. Évaluation donnée en classe en fin de chapitre.

A. Textes officiels

A.1. Extrait du programme d'histoire-géographie de la classe de 1ère, BOEN, n° spécial du 22 janvier 2019.

<p>Thème 4 La Première Guerre mondiale : le « suicide de l'Europe » et la fin des empires européens</p> <p>Chapitre 2 Les sociétés en guerre : des civils acteurs et victimes de la guerre</p>	<p>Objectifs : Ce chapitre vise à souligner l'implication des sociétés, des économies, des sciences et des techniques dans une guerre longue. On peut mettre en avant : - les dimensions économique, industrielle et scientifique de la guerre ; - les conséquences à court et long termes de la mobilisation des civils, notamment en ce qui concerne la place des femmes dans la société ; - le génocide des Arméniens, en articulant la situation des Arméniens depuis les massacres de 1894-1896 et l'évolution du conflit mondial.</p> <p>Points de passage et d'ouverture : [...] -24 mai 1915 – La déclaration de la Triple Entente à propos des « crimes contre l'humanité et la civilisation » perpétrés contre les Arméniens de l'Empire ottoman.</p>
---	---

A.2. Extrait des ressources d'accompagnement du programme de Première, site Eduscol.

Les civils, nouvelles cibles de la guerre

La question des civils est à relier à deux aspects fondamentaux : celui de la mobilisation qui les rend acteurs et celui de la violence de guerre qui tend à faire d'eux des cibles. [...]

Il est donc important de faire comprendre aux élèves que le génocide des Arméniens s'inscrit dans un vaste processus d'épuration ethnique qui a commencé à la fin du XIX^e siècle. Les moyens mis en œuvre et l'ampleur des massacres sont alors inédits. Mettre en avant la radicalisation nationaliste issue de la guerre est important. Il semble intéressant de croiser les regards sur ce génocide, aussi bien en s'appuyant sur des témoignages de rescapés que sur les directives officielles turques, pour bien en comprendre les rouages. On peut également faire appel aux opinions étrangères à travers la presse ou les correspondances diplomatiques. Par le biais de l'étude de la déclaration de la Triple Entente du 24 mai 1915, on peut faire réfléchir les élèves à la question de la responsabilité internationale face aux massacres et aux génocides. Pourquoi la lutte contre l'extermination des Arméniens n'est-elle pas devenue un but de guerre allié comme pouvait le laisser entendre la déclaration du 24 mai 1915 ? Pourquoi les tribunaux internationaux prévus par le traité de Sèvres n'ont-ils pas été mis en place ?

Le traitement du point de passage et d'ouverture consacré à la déclaration peut déboucher sur une réflexion concernant les rapports entre la communauté internationale et la définition du génocide. Quand le juriste Raphaël Lemkin élabore le terme en 1944, il réfléchit à partir de trois exterminations de masse : celle des Arméniens, celle des Ukrainiens au début des années 1930, et bien sûr la Shoah.

B. Textes scientifiques

B. 1 DUCLERT Vincent, « Les génocides », *Documentation photographique*, Dossier n° 8127, CNRS Editions, 2019/1.

Les Arméniens de l'Empire ottoman, dont le nombre est estimé à 2.6 millions en 1882, forment les deux-tiers d'un peuplement étendu au XIX^e siècle du Caucase russe aux territoires azéris de la Perse [...]. Cette minorité, la plus importante parmi les chrétiens, a longtemps été tenue pour la plus fidèle à l'Empire. Cependant, sa situation se dégrade à la fin du siècle à mesure que l'Empire est défait militairement dans ses provinces européennes et que le régime du sultan Abdülhamid II (1876-1909) bascule dans la tyrannie politique, la haine des « infidèles » et la racialisation des « ennemis » de la « turcité ». En 1894-1896, de grands massacres sont ordonnés par le sultan dans les vilayets (départements) à majorité arménienne et dans la capitale Constantinople. Ils prennent un tour génocidaire et sont dénoncés en Europe comme une « guerre d'extermination » [...].

Le succès de la révolution jeune-turque de 1908 donne l'illusion d'une possible démocratisation de l'Empire, garantie décisive pour l'avenir politique et sociale de la minorité. En réalité, le nationalisme, le racialisme et la tyrannie se renforcent chez les Jeunes-Turcs [...]. Le coup d'État du 23 janvier 1913 permet aux dix membres du comité central du Comité Union et Progrès (les unionistes) d'instaurer un régime dictatorial qui nie toute existence à l'individu, adopte une puissante idéologie anti-arménienne, promeut une « homogénéisation » de l'Anatolie, et se dote d'instruments militaires chargés d'éliminer les « ennemis intérieurs », l'Organisation spéciale (OS) et les régiments kurdes hamidiés [...]. En novembre 1914, l'alliance avec les Empires centraux et l'offensive déclenchée contre la Russie radicalisent encore davantage les unionistes [...].

La décision est prise fin mars 1915 d'appliquer un plan d'extermination, sous couvert de la déportation des Arméniens afin, officiellement, de les éloigner des zones de front. Stigmatisés comme traités à la nation et « microbes étrangers », les populations arméniennes sont anéanties sur les routes d'Anatolie. La loi provisoire de déportation du 26 mai 1915 ne fait alors qu'entériner un génocide planifié et réalisé depuis plusieurs mois déjà, visant la destruction complète des Arméniens ottomans [...]. La déportation à des fins d'extermination constitue la première des deux principales phases de destruction des Arméniens. La deuxième phase s'opère à partir d'octobre 1915 dans la vingtaine de camps de Syrie et de Mésopotamie où aboutissent les rescapés des marches de la mort. Aucun ravitaillement n'est apporté aux déportés qui sont dépourvus d'abris, l'objectif des génocidaires étant de poursuivre leur œuvre de destruction par la faim, la soif, l'épuisement, la maladie.

B. 2 BOZARSLAN Hamit, DUCLERT Vincent, KÉVORKIAN Raymond, *Comprendre le génocide des Arméniens -1915 à nos jours*, Éditions Tallandier, 2015.

Le génocide perpétré durant la Première Guerre mondiale par l'Empire ottoman contre les sujets arméniens peuplant historiquement l'Asie Mineure est un événement majeur de l'époque contemporaine et de notre présent. Il l'est parce qu'il inaugure le XX^e siècle, cet « âge des génocides », pour reprendre le titre de l'étude de l'universitaire américaine Samantha Power. Il l'est par la volonté du gouvernement, d'un État et de certains segments de la société de détruire un groupe ethnique intégré à l'Empire, ayant contribué à sa puissance autant qu'à sa splendeur. Il l'est par l'incapacité de la communauté internationale, et particulièrement des Alliés vainqueurs de la Première Guerre mondiale, de prendre la mesure historique de cette stratégie et d'établir des barrages internationaux pour empêcher sa répétition, puisque l'arsenal juridique n'a été déployé qu'après la destruction des juifs d'Europe [...]. Il l'est à travers le combat mené depuis les années 1960 - et qui dure toujours - pour la qualification rétrospective de génocide, étape nécessaire pour un peuple saturé de mémoire mais toujours privé de deuil. Il l'est avec le déni constamment opposé depuis 1923 par la nouvelle Turquie face à la réalité de la destruction des Arméniens et à l'ampleur même des massacres. Il l'est par le réveil de la mémoire et de l'histoire dans la société civile en Turquie.

C. Extrait d'un manuel scolaire

C.1. Extrait du manuel d'histoire 1^{ère}, sous la direction de COLON David, Paris, Belin, 2019, pp. 266-267.

DOSSIER

24 mai 1915

Les Alliés dénoncent les crimes contre l'humanité de la Turquie envers les Arméniens

À partir de 1915, les Arméniens, populations chrétiennes de l'Empire ottoman, sont systématiquement déportés et massacrés par le gouvernement turc. Ce plan d'extermination totale fait suite à de premières persécutions au XIX^e siècle. Les deux tiers d'entre eux périssent, soit près d'un million et demi de personnes. Le concept de génocide, qui n'existe pas encore en 1915, s'applique à cette extermination préméditée et organisée du peuple arménien.

► Pourquoi le massacre des Arméniens par les Turcs en 1915 est-il un génocide ?

1 Les Alliés accusent les Turcs de crimes contre l'humanité

Depuis avril 1915, les Allemands et les Alliés sont informés par leurs ambassadeurs en Turquie des déportations et des massacres contre les Arméniens.

« Depuis un mois environ, la population kurde et turque de l'Arménie procède, de connivence et souvent avec l'aide des autorités ottomanes, à des massacres des Arméniens. De tels massacres ont eu lieu vers la mi-avril [...], à Erzeroum, Dertchun, Eghine, Akn, Bitlis, Mouch, Sassoun, Zeïtoun et dans toute la Cilicie; les habitants d'une centaine de villages aux environs de Van ont été tous assassinés; dans la même ville, le quartier arménien est assiégé par les Kurdes. En même temps, à Constantinople, le gouvernement ottoman sévit contre la population arménienne inoffensive. En présence de ces nouveaux crimes de la Turquie contre l'humanité et la civilisation, les gouvernements alliés font savoir publiquement à la Sublime-Porte¹ qu'ils tiendront personnellement responsables desdits crimes tous les membres du gouvernement ottoman ainsi que ceux de ses agents qui se trouveraient impliqués dans de pareils massacres. »

Déclaration conjointe de la France, de la Grande-Bretagne et de la Russie, 24 mai 1915.

1. Désigne l'Empire ottoman.

Dates clés

1894-1896	Premiers massacres de masse contre les Arméniens
Avril 1909	Massacres d'Adana
Janv. 1915	Défaite de l'armée ottomane face aux Russes à Sarikamich dans le Caucase
Mars 1915	Déportations et massacres des Arméniens
24 avril 1915	Déportation des élites de Constantinople
Avril-août 1915	Déportations de masse
Mars-déc. 1915	Massacres systématiques des internés des camps de concentration
27 mai 1915	Loi de déportation
1918	Reprise des exécutions après l'effondrement militaire de la Russie
1919-1920	Procès et condamnation de certains des auteurs du génocide

2 Les Arméniens, victimes de massacres de masse

CARTE INTERACTIVE

3 Les victimes des marches de la mort

Armin T. Wegner, *Un groupe de déportés arméniens traversant la région des monts Taurus, vers novembre 1915.* Wegner Collection, Deutsches Literaturarchiv, Marbach & United States Holocaust Memorial Museum.

Armin T. Wegner, infirmier dans l'armée allemande, voyage dans l'Empire ottoman en 1915 et 1916. Il photographie en secret les atrocités commises à l'encontre des Arméniens, déportés dans les montagnes et les déserts de l'Empire ottoman. Beaucoup d'entre eux meurent de faim et d'épuisement lors de ces marches de la mort.



4 L'ambassadeur américain dénonce les persécutions des Arméniens

Les ambassadeurs des grandes puissances, présents à Constantinople, sont témoins des persécutions contre les Arméniens.

« Au début de 1915, les soldats arméniens furent soumis à un nouveau régime dans l'armée turque. Jusqu'alors, la plupart d'entre eux étaient des combattants ; mais à présent, on les dépouilla de leurs armes [...] Cela devint maintenant un usage presque courant de les tuer de sang-froid. [...] Les chefs du gouvernement annoncèrent maintenant leur intention de réunir les 2 000 000 d'Arméniens ou plus, résidant dans les différentes parties de l'Empire, et de les conduire dans cette contrée dévastée et inhospitalière [le désert

syrien]. [...] Ils savaient que la grande majorité des victimes n'atteindrait pas sa destination. [...] Le but véritable de la déportation était le vol et la destruction ; elle n'était en fait qu'une nouvelle méthode d'extermination. Quand les autorités ottomanes donnèrent l'ordre de ces déportations, elles délivrèrent simplement l'arrêt de mort de toute une race ; elles le comprenaient bien ainsi et dans nos entretiens elles ne cherchèrent pas à s'en cacher. »

Henry Morgenthau, ambassadeur des États-Unis à Constantinople, *Mémoires de l'ambassadeur Morgenthau. Vingt-six mois en Turquie*, Paris, Payot, 1919.

5 Une déportée arménienne témoigne

Nvart Mahokian, épouse d'un commerçant arménien de Trébizonde, témoigne lors du procès des auteurs du génocide, en 1919.

« La déportation d'Erzindjan était déjà commencée et nous attendions [...] l'ordre de déportation. La terreur était générale. Enfin, un matin, l'ordre vint. [...] Notre caravane comptait trois mille personnes. Après six jours de marche elle arriva à Daldaban-Gumuchkaneh ; au cours de ce voyage, les Turcs nous avaient pillés ; arrivés à l'étape, les gendarmes et les policiers armés jusqu'aux dents nous attendaient. Nous fûmes emprisonnés dans une écurie où les chefs des *tchéta*¹ vinrent nous tourmenter par tous les moyens : les femmes furent fouillées et plusieurs violées. Le lendemain nous nous mîmes en route et [...] affamés, en loques, nous arrivâmes à Erzingjan, où une scène horrible s'offrit à nos yeux : la terre était jonchée de têtes coupées, de membres humains épars, de chevelures de femmes... [...] Pendant des journées entières, nous continuâmes notre marche en longeant l'Euphrate, dont les eaux lentement charriaient des cadavres humains. [...] La rivière coulait tout près de nous mais malheur à celle qui se penchait pour étancher sa soif ! La balle d'un gendarme la terrassait aussitôt. »

Témoignages inédits sur les atrocités turques recueillis par la Société des Dames arméniennes, Paris, 1920.

1. Brigands organisés et soutenus par le gouvernement.

PROCÉDER À L'ANALYSE CRITIQUE DES DOCUMENTS

PARCOURS A

► Lire, comprendre et analyser les documents

1. Quels éléments témoignent de l'ampleur des massacres ? [doc. 2, 4, 5]
2. Quels éléments montrent que le génocide est organisé par le gouvernement turc ? [doc. 1, 2, 3, 5]
3. En quoi le contexte de guerre favorise-t-il les massacres ? [doc. 1, 2, 4]
4. Quelle connaissance a-t-on à l'étranger des massacres ? [doc. 1, 3, 4]

► Produire un écrit construit et argumenté

En vous appuyant sur les informations prélevées dans les documents, rédigez un texte en réponse à la problématique.

PARCOURS B

► Analyser une carte historique

Analysez le document 2 et relevez les différentes étapes de l'extermination

MÉTHODE

- a. À partir de la légende, établir les différentes étapes de l'extermination.
- b. Relever les éléments qui montrent comment les Arméniens tentent de résister.
- c. Relever les éléments qui montrent que les Turcs mènent un projet d'élimination des Arméniens.

D. Production liée à la pratique de la classe

D.1. Évaluation donnée en classe en fin de chapitre.

Contexte : la production ci-dessous correspond à l'évaluation de l'intégralité du chapitre 2 du thème 4. C'est une évaluation de fin de chapitre mais qui a une dimension formative axée sur la capacité à organiser et rédiger une réponse problématisée. Pour ce devoir sur table, les élèves disposent d'une heure. L'enseignant s'est appuyé sur un exercice proposé par le manuel d'histoire de première des éditions Hatier, 2019.

Répondre à une question problématisée

Sujet :

Quelles ont été les souffrances des civils durant la Première Guerre mondiale ?

Consigne :

À l'aide des informations du tableau et de vos connaissances, rédigez le devoir sous la forme d'une réponse problématisée.

Informations classées

I Les souffrances psychologiques	II Des conditions de vie difficiles	III Les victimes de violence
<ul style="list-style-type: none">* Beaucoup de familles sont endeuillées.* Les veuves sont de plus en plus nombreuses.* L'éloignement est une souffrance pour les travailleurs des colonies ou les étrangers.* De plus en plus d'invalides sont visibles dans les rues à mesure que les années passent.* De plus, la séparation est pesante.* Les permissions permettent aux soldats de rentrer, mais lors de ces retours les échanges sont difficiles.	<ul style="list-style-type: none">* Pénuries de nourriture, de charbon pour se chauffer, et de produits de première nécessité car manque de main d'œuvre, occupation, reconversion des industries.* Forte hausse des prix.* Rationnement dans certaines villes.* La situation en Allemagne est dramatique à cause du blocus britannique.* Les conditions de travail sont de plus en plus dures.* Grèves de 1917.* Les populations des régions occupées sont dans une situation difficile.* En 1918, grippe espagnole.	<ul style="list-style-type: none">* Atteindre le moral de l'arrière.* Les canons ont des portées de plus en plus longues.* Premiers bombardements aériens à partir de 1916, par les zeppelins ou par avions (quelques milliers de morts).* Génocide des Arméniens dans l'Empire ottoman par le gouvernement des Jeunes-Turcs :<ul style="list-style-type: none">- les hommes sont rassemblés et exécutés à l'écart des villes et des villages ;- les femmes et les enfants sont déportés et tués dans de longues marches à pied jusqu'au désert syrien ;- les deux-tiers de la population arménienne disparaissent.